

# **RÈGLEMENT**

*Concours de Photographie organisé par la municipalité de Barbâtre*

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS**

La commune de Barbâtre, ci-après désignée « organisateur », organise le 9ème concours de photographie du 2 mai au 17 août 2026

Le thème est « **En Noir et Blanc** »

Chaque concurrent devra remettre 1 photo au maximum au format allant du A4(20x30) au 30x30 pour les formats carrés en Noir & Blanc sans signature ou signe distinctif visible.

**Tout cliché ne correspondant pas aux critères sera écarté.**

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

- Le concours est ouvert aux personnes physiques, photographes **non professionnels** uniquement, ci-après désignés « participants ».
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.
- Les participants s'inscrivent de façon individuelle.
- Deux catégories sont créées : ADO de 10 à 17 ans et ADULTE à partir de 18 ans.
- Pour s'inscrire les participants devront remplir une fiche d'inscription. La fiche d'inscription est à retourner avec la photo dans une enveloppe sous couvert d'anonymat.

(Explications sur le bulletin d'inscription)

- A réception, les photos seront répertoriées et référencées de façon anonyme afin de préserver l'impartialité du jury.

## **ARTICLE 3 - LES MEMBRES DU JURY**

Les membres du jury seront désignés par les organisateurs en temps voulu.

Il pourra être composé de photographes professionnels, amateurs, artistes peintres, d'élus et de membres de la commission culturelle communale et du gagnant de l'année précédente.

## **ARTICLE 4 - PIECES A FOURNIR**

- Il n'est pas demandé de document ou d'attestation de renoncement aux droits sur vos photos.  
Ces clichés sont **votre propriété** et en aucun cas vous ne devez accepter une telle demande.

## **ARTICLE 5 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Il n'est demandé aucune participation pécuniaire, le concours étant entièrement gratuit.

Les photos sont à envoyer sous enveloppe à :

**CONCOURS PHOTO**

Mairie de Barbâtre

Rue de l'église

85630 Barbâtre

## ARTICLE 6 - PRISE DE VUE ET DROIT A L'IMAGE

MATERIEL DE PRISE DE VUE : les photographes pourront utiliser les appareils photographiques de leur choix, du téléphone portable à l'appareil le plus sophistiqué, il appartient aux participants de décider des moyens qu'ils vont utiliser.

Concernant le droit à l'image, si vous réalisez une photo avec une ou des personnes, il vous faudra leur accord pour la publication. Les photos réalisées sous intelligence artificielle ne sont pas admises. Un original numérique pourra vous être demandé en cas de doute.

## ARTICLE 7 - UTILISATION DES PHOTOS

Les photographes participants autorisent les organisateurs à utiliser les clichés le temps de l'exposition prévue en septembre 2026.

Cette utilisation ne pourra en aucun cas donner droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

## ARTICLE 8 - LES PRIX

Quatre prix sont prévus. En cas d'égalité, le jury devra se prononcer pour départager les clichés. Leur décision est irrévocable.

1<sup>ier</sup> prix : Un chèque cadeau de 50 €

Prix ado = chèque cadeau de 30€

2<sup>ième</sup> prix : Un chèque cadeau de 40 €

3<sup>ième</sup> prix : Un chèque cadeau de 30 €

Afin de ne pas avoir toujours les mêmes gagnants chaque année, **le lauréat du premier prix** ne pourra concourir l'année suivante mais sera invité à participer au jury afin de voir comment se passent les délibérations et permettre une certaine transparence au concours.

## ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès de la mairie de Barbatre ou sur [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

## ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours, y compris le jour de l'évènement. Il en informerait, le cas échéant les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 11 – DIFFUSION PHOTOS

Il est formellement interdit de diffuser ses photos prises pour le concours, sur les réseaux sociaux avant l'annonce officielle des résultats par l'organisateur. Tout manquement à cet article entraînera une disqualification de l'auteur !

## INFORMATIONS ET CONTACTS

Commission culturelle de la mairie de Barbatre : [culture-animations@barbatre.fr](mailto:culture-animations@barbatre.fr)

Concours photo de la commune de Barbâtre  
Thème EN NOIR ET BLANC  
Bulletin d'inscription.

NOM : .....PRENOM : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

ADRESSE : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

Mode d'emploi à respecter scrupuleusement

1. Compléter le ou les bulletins.
2. Glisser le bulletin dans une enveloppe.
3. Coller l'enveloppe cachetée aux dos de la photo.
4. Sur l'enveloppe, ne doit apparaître que la catégorie :

**ADO**      ou      **ADULTE**

Mettre la photo dans une enveloppe postale, et l'adresser sans indiquer votre adresse au dos ! (Ou la remettre en mairie)

CONCOURS PHOTO

MAIRIE DE BARBATRE

RUE DE L'EGLISE

## 85630 BARBATRE

Concours photo de la commune de Barbâtre  
Thème « ..... »  
Bulletin d'inscription

NOM : Ducourt PRENOM : Sean-Marie  
Date de naissance : 14.05.2005  
ADRESSE : ici et là  
Téléphone : 01.24.05.04.05  
Mail : sean.marie.ducourt@gmail.com

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos pendant le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.

Fait à : ici le : maintenant

Signature : [Signature]

Mode d'emploi à respecter scrupuleusement

1. Compléter le ou les bulletins.
2. Glisser le bulletin dans une enveloppe.
3. Coller l'enveloppe cachetée aux dos de la photo.
4. Sur l'enveloppe, ne doit apparaître que la catégorie.

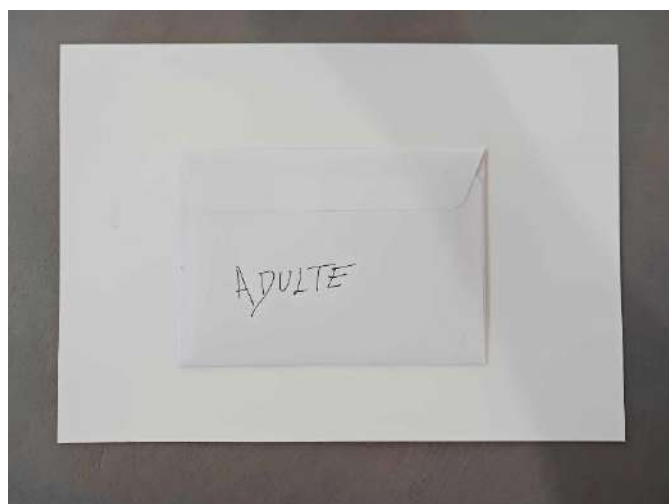
ADO ou ADULTE

Mettre la photo dans une enveloppe postale, et l'adresser sans indiquer votre adresse au dos ! (Ou la remettre en mairie)

CONCOURS PHOTO  
MAIRIE DE BARBATRE  
RUE DE L'EGLISE  
85630 BARBATRE

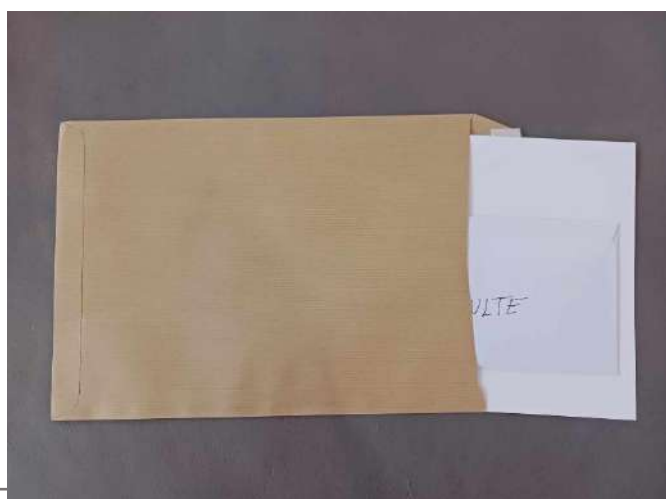
Remplir scrupuleusement votre Bulletin en indiquant toutes les coordonnées. Nous pourrons ainsi communiquer avec vous une fois les prix décernés.

Mettez le bulletin dans une enveloppe.



Collez l'enveloppe fermée au dos de votre photo.

Indiquez la catégorie (Ado ou Adulte)



Mettez le tout dans une grande enveloppe et indiquez UNIQUEMENT :

CONCOURS PHOTO

Mairie de Barbâtre

Rue de l'église

85630 Barbâtre